

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

DU JEUDI 31 MARS 2011 AU MERCREDI 6 AVRIL 2011

Adopté tel que rédigé à la séance du 8 juin 2011

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

M^e Jean-François Clément

M^e Robert Côté

M^e Hélène de Kovachich

M^e Suzie Ducheine

Monsieur Joseph Gabay

M^e Luc Harvey

M^e Lucie Le François

M^e Louis Morin

M^e Pauline Perron

M^e Alain Turcotte

Ne participent pas à la séance : M^e Monique Corbeil
Monsieur Antoine Roumi

1. Ouverture de la séance

Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 31 mars 2011. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Renonciation aux formalités de convocation

Les membres du Conseil ont été convoqués à la présente séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, auquel étaient joints l'ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la préparation de celle-ci. Ces documents ont été transmis aux membres par courrier électronique le 31 mars 2011.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

4. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2010 QCCJA 488

Le *Rapport du Comité d'enquête* dans l'affaire de la plainte du CSSS Richelieu-Yamaska à l'égard de M^o Yvan Vigneault, commissaire à la Commission des lésions professionnelles, a été transmis aux membres du Conseil avec l'avis de convocation.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

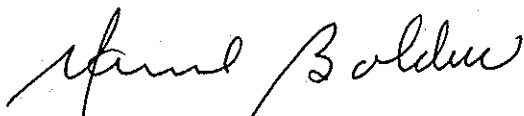
La proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, voulant que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2010 QCCJA 488 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte est adoptée à l'unanimité des membres participant à la séance.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du *Rapport du Comité d'enquête* dans l'affaire de la plainte du CSSS Richelieu-Yamaska à l'égard de M^o Yvan Vigneault, commissaire à la Commission des lésions professionnelles.

5. Levée de la séance

La séance est levée le 6 avril 2011, à 16 h 30, comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,



Normand Bolduc